

Éditorial

HERVÉ BENOIT
RÉDACTEUR EN CHEF

Handicap(s), handicap mental, moteur, sensoriel ; personne handicapée ou en situation de handicap ? Comment nommer ? On rencontre même des formes hybrides comme *situation de handicap mental* ou *situation de handicap moteur*. L'hétérogénéité, voire parfois l'incohérence de la terminologie utilisée dans les discours à propos du handicap et des personnes handicapées, ont été souvent soulignées. Force est en effet de constater l'hétérogénéité des références institutionnelles et théoriques liées aux classifications internationales (CIH, CIF, CIM, DSM) et aux travaux de recherche dans les différentes disciplines impliquées par la dimension pluridisciplinaire de la question du handicap. Ne faudrait-il pas voir dans de telles pratiques langagières le reflet de la difficulté de l'ensemble des acteurs, des chercheurs aux professionnels concernés (éducateurs, enseignants, psychologues, personnels médicaux et paramédicaux, chefs de services, responsables institutionnels...), à se positionner au regard du nouveau paradigme de l'accessibilité universelle, tel qu'il se dégage de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

Ce texte international, adopté en 2006 par les Nations Unies et ratifié par la France en 2010, inscrit (article 2) le principe d'accessibilité dans un *modèle* universel (*universal design*) qui l'extrait d'une approche sectorielle de populations spécifiques et le distingue de la compensation des déficiences individuelles. La dimension anthropologique est celle de la *Cité*, dans laquelle tous pourront trouver place, ce qui implique que chacun puisse non seulement « *vivre* », mais surtout « *exister* » (Gardou, 2014) et qu'aucun obstacle (*barriers*) n'entrave l'exercice des rôles sociaux par lesquels se forgent l'identité personnelle et sociale (Ebersold, 2013).

Les recherches sur la « *médicalisation de l'éducation et de la société* » en Amérique latine (São Paulo, 2013) peuvent nous éclairer sur les enjeux institutionnels et politiques de la mise en œuvre concrète de l'accessibilisation de la société et de son école, en nous montrant par exemple en quoi les habitudes managériales fondées sur une conception cloisonnée des responsabilités et sur une gestion technique de la différence dans le système éducatif représentent des risques réels de détournement du principe d'inclusion. Ainsi par exemple l'expertise de certains personnels enseignants spécialisés, si pertinente soit-elle au regard des besoins particuliers des élèves handicapés ou en difficulté, peut-elle paradoxalement freiner le développement de l'accessibilité pédagogique et produire de nouvelles formes

de discrimination, lorsque des critères d'ordre médical ou social se combinent au souci de *protéger* des jeunes *fragiles* pour justifier un traitement *à part*, hors du milieu scolaire ordinaire ; de même certaines pratiques d'orientation des flux d'élèves peuvent-elles générer une pratique restrictive de l'inclusion sociale en général et de l'éducation inclusive en particulier.

Bonne lecture

Références

- Ebersold, S. (2013). De la transition comme référentiel analytique du devenir des élèves à BEP. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 63, 15-28.
- Forum international Medicalização da educação e da sociedade*, São Paulo, 2013.
- Gardou, C. (2014). Quels fondements et enjeux du mouvement inclusif ? *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 65, 11-20.